

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE TRAPPES  
-----

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 MAI 2021

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

-----  
**Présidence :**

Monsieur Ali RABEH

**Présents :**

Ali RABEH, Djamel ARICHI, Virginie AUBAUD, Florence BARONE, Pierre BASDEVANT, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Dalale BELHOUT, Murielle BERNARD, Matthieu BOLZINGER, Mathieu NSOMBOLI BOTOLO, Catherine CHABAY, Hélène DENIAU, Housseem DHAOUADI, Aminata DIALLO (à partir de la délibération n°2021-68), Ayoub EL AMRANI, Abdelhay FARQANE, Gérard GIRARDON, Sandrine GRANDGAMBE, Jamal HRAIBA, Marc LE FOLGOC, Angélique PERRAUD, Aurélien PERROT, Frédéric REBOUL, Jarina SAMAD, Othman NASROU, Nadine BAUDRY, Josette GOMILA (à partir de la délibération n°2021-78), Mustapha LARBAOUI, Brigitte RAWLINSON, Guy MALANDAIN (sauf pour la délibération n°2021-72), Cheikh AGNE, Annie LE HIR, Bouna SAMBOU, Abdoul THIAM

**Absents excusés représentés :**

Noura DALI OUHARZOUNE représentée par Pierre BASDEVANT

Alienor EBLING représentée par Matthieu BOLZINGER

Luc DAUVERGNE représenté par Josette GOMILA (de la délibération n° 2021-78 à la délibération n° 2021-80 incluse)

Jeanine MARY représentée par Guy MALANDAIN (sauf pour la délibération n°2021-72)

**Absents :**

Benoît CORDIN

Aminata DIALLO (de la délibération n°2021-66 à la délibération n°2021-67 incluse)

Guy MALANDAIN (pour la délibération n°2021-72)

Jeanine MARY (pour la délibération n°2021-72)

Josette GOMILA (de la délibération n°2021-066 à la délibération n°2021-77 incluse)

Luc DAUVERGNE (de la délibération n°2021-066 à la délibération n°2021-77 incluse)

**Secrétaire :** Abdelhay FARQANE

**Administration :** Pascal TRAN, Grégory PAGANO, Daniel SEGUIN-CADICHE, Jean-Jacques SEINE, Anne FEVRIER-LAMY, Marie BEHAEGEL, Antoine SALDICCO, Cindy OBRIET, Chantal MONNIER

### Le Conseil municipal,

Après avoir désigné Monsieur Abdelhay FARQANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

## ASSEMBLEES

- **Prend acte**, du relevé des décisions du Maire n°2021-57 à n°2021-79 inclus puis n°2021-81 à n°2021-85 inclus puis n°2021-87 à n°2021-90 inclus.
- **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 Mars 2021**  
**Approuve à l'unanimité le PV de séance du 22 Mars 2021.**

## ADMINISTRATION GENERALE

- **Attribution de la protection fonctionnelle à Monsieur Ali RABEH en qualité de Maire de la Ville de Trappes pour des faits de diffamation – Monsieur L.**

**Décide** d'accorder à Monsieur Ali RABEH la protection fonctionnelle qu'il sollicite au titre de ses fonctions de maire pour toute la procédure liée à cette affaire et ce quel que soit le degré de juridiction.

**Délibéré à l'unanimité le 03 mai 2021.**

- ~~Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer plainte pour diffamation au nom et pour le compte de la Ville à l'encontre de Monsieur E.GERNELLE~~

**Délibération retirée**

## AFFAIRES FINANCIERES

- **Modification du règlement intérieur de la commande publique**

**Approuve** le nouveau règlement intérieur de la commande publique et ses annexes notamment les tableaux récapitulatifs des procédures à suivre, ci-annexé.

**Précise** les définitions suivantes :

Procédure adaptée simplifiée : elle consiste à :

- Estimer les besoins annuels
- Déterminer des critères de choix des offres le cas échéant
- Rédiger un cahier des charges, le cas échéant
- Consulter plusieurs entreprises (au minimum 3, soit par courrier, soit par télécopie, soit par internet afin de garder une trace écrite des consultations et de la négociation)
- Analyser, classer les offres – négocier
- Choisir la meilleure offre
- Etablir un bon de commande

Procédure adaptée sécurisée : elle consiste à :

- Estimer les besoins annuels
- Rédiger un dossier de consultation des entreprises (DCE)

- Publier un avis d'appel public à la concurrence dans un journal d'annonce légale et sur le site internet de la Ville
- Après la date limite de remise des offres : analyser, classer les offres – négocier
- Rédiger un rapport d'analyse des offres
- Solliciter l'avis de l'adjoint au maire chargé du secteur concerné sur le choix de l'attributaire
- Informer par écrit les entreprises non retenues
- Notifier le marché à l'attributaire
- Rédiger la décision du Maire
- Etablir un bon de commande

**Décide** de **créer** une commission MAPA à caractère permanent, compétente pour les marchés de travaux compris entre 214 000 € et 1 499 999 € HT passés sous forme de MAPA, de **fixer** la composition de la commission MAPA à l'identique de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que son évolution comme suit :

Titulaires	Suppléants
- Anne-Andrée BEAUGENDRE	- Matthieu BOLZINGER
- Frédéric REBOUL	- Mathieu BOTOLO
- Jamal HRAIBA	- Abdelhay FARQANE
- Hélène DENIAU	- Florence BARONE
- Brigitte RAWLINSON	- Luc DAUVERGNE

**Prend acte** que l'évolution réglementaire des seuils des marchés publics s'appliquera de droit au règlement de la commande publique ci-joint sans qu'il ne soit nécessaire de délibérer à nouveau et sera appliquée par voie d'une note signée du directeur général des services.

**Rapporte** toutes les dispositions antérieures relatives au règlement intérieur de la commande publique.

**Délibéré à l'unanimité le 03 mai 2021.**

- **Avenant n°1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux du lot 2 : Bâtiments administratifs attribués à la société NICKEL**

**Approuve** l'avenant n°1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux du lot 2 « Bâtiments administratifs » attribué à la société NICKEL sise 22 Rue Vladimir Jankélévitch 77184 EMERAINVILLE, qui modifie les lignes 17 et 18 de la Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire.

**Précise** que le présent avenant est un avenant en moins-value s'élevant à la somme de 1 482.74 € HT. Le montant initial du lot 2 s'élevant à la somme de 301 794.03 € HT est donc porté à la somme de 300 311.29 € HT, soit une diminution globale de 0.49 %.

**Dit** que le présent avenant sera mis en application dès sa notification à la société NICKEL.

**Indique** que les autres clauses du marché restent inchangées

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Délibéré à l'unanimité le 03 mai 2021.**

- **Classement dans la voirie communale de la route départementale 35 à Trappes**

**Approuve** le classement de la route départementale 35, section hors agglomération du PR 0+000 au PR 2+126 dans la voirie communale de Trappes.

**Précise** que le classement précité ne donnera pas lieu à enquête publique dans la mesure où il n'aura pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie concernée.

**S'engage** sur cette section de voie à ne pas solliciter l'attribution de subvention au titre du programme départemental d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie dans un délai inférieur à 10 ans.

**Autorise** Monsieur le Maire à déléguer la gestion de cette voie à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines conformément aux délibérations prises sur la définition de l'intérêt communautaire pour la gestion des voiries.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce transfert.

**Précise** que la présente délibération ne sera applicable qu'à compter du caractère exécutoire de la délibération du Conseil départemental approuvant le déclassement de la voie départementale 35 pour que celle-ci puisse être intégrée et classée au sein de la voirie communale de Trappes.

**Délibéré à l'unanimité le 03 mai 2021.**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- **Attribution de l'aide exceptionnelle aux commerçants et artisans pour faire face à leurs échéances immobilières**

**Approuve** l'attribution d'un financement à hauteur de 196 340 € au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération.

**Approuve** la création d'un budget de 196 340 € pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat.

**Sollicite** le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 196 340€.

**Délibéré à l'unanimité le 03 mai 2021.**

- **Règlement relatif aux conditions générales d'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités commerciales ambulantes- type Food-Trucks**

**Approuve** le règlement portant conditions générales d'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités commerciales ambulantes type Food Trucks.

**Charge** le Maire de veiller à l'exécution et au respect des prescriptions nées de la présente délibération dans le cadre des occupations individuelles du domaine public, dont la délivrance des autorisations lui incombe au titre de ses pouvoirs propres.

**Délibéré le 03 mai 2021 à la majorité de 30 voix pour, 6 abstentions.**

#### EDUCATION ENGAGEMENT CITOYEN ET VIE DE LA CITE

- **Approbation de l'avenant à la convention cadre triennale de la Cité éducative de Trappes, quartier Merisiers-Plaine de Neauphle**

**Approuve** l'avenant à la convention cadre triennale de la Cité éducative de la Ville de Trappes, quartier Merisiers-Plaine de Neauphle, ci joint, ainsi que l'annexe 1 relatif au plan prévisionnel d'actions.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention cadre triennale de la Cité éducative de la Ville de Trappes, quartier Merisiers-Plaine de Neauphle, ainsi que l'annexe 1 relatif au plan prévisionnel d'actions et tous les documents afférents au label Cité éducative.

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Préfecture des Yvelines une participation au titre de l'enveloppe de la Cité éducative du programme 147 dont le montant prévisionnel est de 614 000 € sur les 880 000 € de l'enveloppe Cité éducative dédiés au territoire de Trappes pour les années 2021 et 2022.

**Délibéré à l'unanimité le 03 mai 2021.**

#### EDUCATION

- **Approbation d'une convention ayant pour objet la fabrication et la livraison par la Ville de Trappes de repas en faveur des usagers du lycée professionnel Louis Blériot**

**Approuve** la convention relative à la fabrication, la livraison de repas et la mise à disposition de la salle municipale Jean Baptiste Clément située rue des anciens combattants à Trappes (78190) en faveur des usagers du lycée professionnel Louis Blériot situé rue Léo Lagrange à Trappes (78190) pour la période allant du 03 mai 2021 à la date d'achèvement des travaux de rénovation du restaurant scolaire, soit au plus tard le 31 décembre 2021.

**Précise** que la mise à disposition comprend la salle et le matériel nécessaire à l'activité de restauration (loge, tables, chaises, 2 réfrigérateurs, 2 étuves).

**Précise** que les repas, fabriqués par la cuisine municipale « Les Marmitons » seront livrés à la Salle Jean Baptiste Clément située rue des anciens combattants à Trappes (78190).

**Indique** qu'une moyenne d'environ 80 repas est prévue quotidiennement sur la période scolaire allant du mois de mai à juin 2021, qu'aucune prestation n'est assurée pendant les vacances scolaires des mois de juillet et août et qu'environ 300 repas seront prévus à la

partir de la rentrée du mois de septembre 2021 jusqu'au mois de décembre 2021 sauf pendant les vacances de la Toussaint.

**Précise** que le nombre de repas pourra varier en fonction du nombre de personnes présentes et sera indiqué à la Ville de Trappes J-3 précédent la semaine de livraison à venir.

**Indique** que le montant de cette prestation sera fixé en fonction du nombre de repas, selon un prix unitaire de 3,55 euros, et qu'un titre de recette sera établi en fonction des repas produits par la cuisine centrale « les Marmitons ».

**Précise** que la mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des frais de ménage et d'entretien courant, des fluides et les frais liés à l'analyse de l'eau.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document y afférent.

**Délibéré à l'unanimité le 03 mai 2021.**

### RESSOURCES HUMAINES

- **Mise à jour du tableau des emplois de la Ville**

**Approuve** les modifications apportées au tableau des emplois, telle que présentée ci-après :

Postes supprimés			Postes créés		
Intitulé du poste et durée hebdo du poste	Grade mini	Grade maxi	Intitulé du poste et durée hebdo du poste	Grade mini	Grade maxi
Responsable du service périscolaire	Attaché Ou Animateur	Attaché principal Ou Animateur principal de 1ère classe	<b>Directeur des accueils de loisirs</b>	Attaché Ou Animateur	Attaché principal Ou Animateur principal de 1ère classe
Coordinateur périscolaire	Animateur	Animateur 1ère Classe	<b>Chargé de mission inter-métiers et qualité des accueils</b>	Animateur	Animateur 1ère Classe
Responsable magasinier	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	<b>Responsable des achats</b>	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal

Agent administratif polyvalent (3 postes)	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Assistant relations familles et partenaires (3 postes)</b>	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe
Assistant administratif AMAGE	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Assistant relations familles et partenaires</b>	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe
Assistant de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Assistant relations familles et partenaires</b>	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe
Agent d'accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Assistant relations familles et partenaires</b>	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe
Assistant administratif polyvalent (affaires scolaires)	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Assistant relations familles et partenaires</b>	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe
Responsable EAJE	Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	<b>Educateur de jeunes enfants</b>	Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants
Coordinateur des ATSEM	Adjoint d'animation	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Coordinateur du secteur des petits</b>	Adjoint d'animation	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe
Coordinatrice administrative et financière	Rédacteur	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Responsable administrative et financière</b>	Rédacteur	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe

Responsable de projets et partenariats	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	<b>Responsable suivi et gestion humaine des ressources</b>	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe
Responsable de service spectacle et renforts évènements	Attaché	Attaché principal	<b>Responsable de la programmation et de l'événementiel culturel</b>	Attaché	Attaché principal
Responsable de service enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe	<b>Directeur du projet EAC et du Conservatoire</b>	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe
Directeur adjoint de la jeunesse	Educateur des APS Ou Attaché	Educateur APS 1ère classe Ou Attaché principal	<b>Responsable du service jeunesse</b>	Educateur des APS Ou Attaché	Educateur APS 1ère classe Ou Attaché principal
Directeur adjoint	Conseiller territorial APS	Conseiller territorial principal APS	<b>Responsable des équipements sportifs</b>	Conseiller territorial APS	Conseiller territorial principal APS
Responsable de la régie des bâtiments	Agent de maîtrise Ou Technicien	Agent de maîtrise principal Ou Technicien principal 1ère classe	<b>Responsable Service Régie Bâtiment</b>	Agent de maîtrise Ou Technicien	Agent de maîtrise principal Ou Technicien principal 1ère classe
Assistant administratif	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	<b>Assistant de direction</b>	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe
Serrurier	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	<b>Métallier</b>	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe

REBC	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Agent polyvalent travaux divers</b>	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Agent de voirie	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	<b>Responsable adjoint de service régie propreté</b>	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal
Gardien (7 postes)	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Agent d'exploitation et de maintenance des bâtiments communaux (7 postes)</b>	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe
Responsable du service voirie et de l'aménagement	Technicien	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable du service voirie et de l'aménagement	<b>Ingénieur</b>	<b>Ingénieur principal</b>
Responsable du service Urbanisme réglementaire et du foncier	Attaché	Attaché principal	Responsable du service Urbanisme réglementaire et du foncier	Attaché Ou <b>Technicien</b>	Attaché principal Ou <b>Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe</b>
Responsable de la cellule comptable	Rédacteur	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable de la cellule comptable	<b>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</b> Ou Rédacteur	<b>Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe</b> Ou Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe
Animateur maison des jeux	Animateur	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Animateur maison des jeux	Animateur Ou <b>Adjoint d'animation</b>	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe Ou <b>Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe</b>

Assistant administratif et financier	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Chargé des relations partenaires et conventions</b>	Adjoint administratif	<b>Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe</b>
Responsable adjoint EAJE	Infirmier de classe normale	Infirmier de classe supérieure	Responsable adjoint EAJE	<b>Infirmier en soins généraux de classe normale</b> Ou <b>Éducateur de jeunes enfants</b>	<b>Infirmier en soins généraux de classe hors classe</b> Ou <b>Educateur principal de jeunes enfants</b>
Responsable paramédical	Infirmier de classe normale Ou Infirmier en soins généraux de classe normale Ou Puéricultrice de classe normale	Infirmier de classe supérieure Ou Infirmier en soins généraux de classe hors classe Ou Puéricultrice hors classe	<b>Responsable EAJE</b>	<b>Éducateur de jeunes enfants</b> Ou Infirmier en soins généraux de classe normale Ou Puéricultrice de classe normale	<b>Educateur principal de jeunes enfants</b> Ou Infirmier en soins généraux de classe hors classe Ou Puéricultrice hors classe
Responsable administratif adjoint	Rédacteur	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Responsable du service des tout et des petits/petits</b>	Rédacteur Ou <b>Attaché</b>	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe Ou <b>Attaché principal</b>
Assistant administratif et financier	Rédacteur	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Adjoint au directeur des accueils de loisirs</b>	Rédacteur Ou <b>Animateur</b>	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe Ou <b>Animateur principal 1<sup>ère</sup> classe</b>

Responsable des offices	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation 1ère classe	<b>Coordinateur de la pause méridienne</b>	Adjoint territorial d'animation Ou <b>Rédacteur</b>	Adjoint territorial d'animation 1ère classe Ou <b>Rédacteur principal 1ère classe</b>
Coordinateur périscolaires	Animateur	Animateur 1ère Classe	<b>Coordinateur pédagogique</b>	Animateur Ou <b>Adjoint animation</b>	Animateur 1ère Classe Ou <b>Adjoint animation 1ère Classe</b>
Coordinateur périscolaires	Adjoint animation	Adjoint animation 1ère Classe	<b>Coordinateur pédagogique</b>	<b>Animateur</b> Ou Adjoint animation	<b>Animateur 1ère Classe</b> Ou Adjoint animation 1ère Classe
Coordinateur des ATSEM	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation 1ère classe	<b>Coordinateur du secteur des petits</b>	Adjoint territorial d'animation Ou <b>Animateur</b>	Adjoint territorial d'animation 1ère classe Ou <b>Animateur principal 1ère classe</b>
Assistant de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	<b>Coordinateur de la gestion administrative du service et de l'organisation de l'accueil</b>	Adjoint administratif Ou <b>Rédacteur</b>	Adjoint administratif principal 1ère classe Ou <b>Rédacteur principal 1ère classe</b>
Responsable atelier « plomberie »	Adjoint technique	Technicien territorial principal 1ère classe	<b>Responsable Secteur Atelier Plomberie</b>	Adjoint technique	<b>Technicien</b>
Responsable atelier « Electricité »	Adjoint technique	Agent de maîtrise	<b>Responsable Secteur Atelier Electricité</b>	Adjoint technique	<b>Technicien</b>

Responsable atelier « Peinture et sol »	Adjoint technique	Agent de maîtrise	<b>Responsable Secteur Atelier Peinture et sol</b>	Adjoint technique	<b>Technicien</b>
Responsable atelier « Travaux divers »	Adjoint technique	Agent de maîtrise	<b>Responsable Secteur Atelier Travaux divers</b>	Adjoint technique	<b>Technicien</b>
Responsable adjoint de la régie des bâtiments	Agent de maîtrise	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Responsable Secteur Atelier serrurerie, métallerie et gestion des clés</b>	Agent de maîtrise	<b>Technicien</b>
Responsable gestion des clés	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	<b>Gestionnaire des clés</b>	Adjoint technique	<b>Agent de maîtrise</b>
Responsable de secteur (3 postes)	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	<b>Responsable secteur d'exploitation et maintenance des bâtiments (3 postes)</b>	Adjoint technique	<b>Technicien</b>
Responsable propreté	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	<b>Responsable de service régie propreté</b>	Agent de maîtrise	<b>Technicien</b>
Agent de voirie	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Chef de secteur horaire matinée</b>	Adjoint technique	<b>Agent de maîtrise principal</b>
DGST	Ingénieur en chef	Ingénieur général	<b>Directeur général des services techniques et de la transition écologique</b>	<b>Ingénieur principal</b>	Ingénieur général
Médecin généraliste Temps non complet 20h	Médecin de 2 <sup>ème</sup> classe	Médecin hors classe	Médecin généraliste <b>Temps complet</b>	Médecin de 2 <sup>ème</sup> classe	Médecin hors classe
Directeur de la jeunesse et des sports	Attaché Ou	Attaché principal Ou	Directeur de la jeunesse et des sports	Attaché Ou	Attaché principal Ou

	Conseiller des APS Ou Animateur	Conseiller des APS principal Ou Animateur principal 1ère classe		Conseiller des APS	Conseiller des APS principal
Adjoint à la Direction Générale Adjointe	Attaché	Directeur territorial			
			<b>Responsable Vie des quartiers</b>	Assistant socio-éducatif Ou Attaché	Assistant socio-éducatif principal Ou Attaché principal
			<b>Gestionnaire des cimetières</b>	<b>Adjoint administratif</b>	<b>Rédacteur principal 1ère classe</b>

**Prend acte** du tableau des emplois, modifié en conséquence.

**Délibéré à l'unanimité le 03 mai 2021.**

- **Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification de la délibération n°2021-62 du 22 mars 2021**

**Abroge** la délibération n°2021-62 du 22 mars 2021 modifiant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

**Approuve** le règlement du RIFSEEP (annexe 1) et le tableau des groupes de fonctions fixant les montants planchers et plafonds (annexe 2) ci-annexés.

**Dit que** les dispositions de la présente délibération remplacent les dispositions antérieures pour les catégories de personnel concernées par le RIFSEEP. Les délibérations pour les autres catégories sont maintenues en l'état.

**Délibéré à l'unanimité le 3 mai 2021.**

- **Formation des élus**

**Fixe** ainsi qu'il suit les orientations propres de la formation des élus :

- les fondamentaux relatifs à la gestion des politiques locales (les finances publics, les marchés publics, la délégation de service public et la gestion de fait, l'intercommunalité, la démocratie, la démocratie locale et la citoyenneté...),
- les formations en lien avec les délégations (l'urbanisme, le développement durable, la sécurité publique, les politiques sociales, culturelles, sportives...),
- les formations en lien avec les services gestionnaires (management par projet, projets de service, évaluation des politiques publiques...),
- les formations en lien avec l'efficacité personnelle (la prise de parole en public, expression face aux médias, informatique et bureautique, gestion des conflits, théorie de la négociation, conduire et animer une réunion...).

**Précise** que conformément à la loi, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune sera annexé au compte administratif chaque année et donnera lieu à un débat annuel.

**Indique** qu'il est inscrit au chapitre 65, une dépense de 20 000 € pour le BP 2021.

**Délibéré à l'unanimité le 3 mai 2021.**

**Point d'information**

- ✚ **Mise à disposition d'un adjoint administratif titulaire à la Ville de Trappes auprès du Comité Local d'Action Sociale et Culturelle (CLASC) – années 2021/2023**

**SOLIDARITE INTERNATIONALE**

- **Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public Yvelines Coopération Internationale et Développement (G.I.P.-YCID)**

**Désigne** Monsieur Marc LE FOLGOC en tant que représentant titulaire l'Assemblée générale d'YCID.

**Désigne** Madame Aminata DIALLO en tant que représentante suppléante à l'Assemblée générale d'YCID.

**Délibéré à l'unanimité le 3 mai 2021.**

**Point d'information**

- ✚ **Etat des indemnités versées aux élus**

- **Attribution d'une subvention à l'association Trappes entraide et loisirs (TEL)**

**Décide** d'attribuer une subvention de 6000 euros à l'association Trappes entraide et loisirs selon les conditions fixées par convention.

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

**Délibéré le 03 mai 2021 à la majorité de 32 voix pour et 6 voix contre.**



Pour extrait certifié conforme,  
Trappes, le 3 Mai 2021

Le Maire,

Ali RABEH